

Maitre d'ouvrage
Préfecture du Pas-de-Calais



Plan de Prévention des Risques Naturels (P.P.R.)
Vallée de L' Aa supérieure

APPROBATION

Communes de :
Aix-en-Ergny, Avesnes, Ergny, Fauquembergues,
Herly, Maninghem, Renty, Rumilly, Verchocq,
Wicquinghem

Plan n°2 ZONAGE REGLEMENTAIRE

maitre d'oeuvre



Service Risques, Crises
et Sécurité Civile
Plan de Prévention
des Risques
100, Av. Winston Churchill
93000 La Courneuve

Echelle : 1/10000
DATE : Novembre 2009



Cartographie Réglementaire

- Phénomène de ruissellement

- Zone bleue : zone urbanisée moyennement exposée au risque d' inondation, de constructibilité limitée
- Zone rouge : zone urbanisée fortement exposée au risque d' inondation et/ou zone naturelle à préserver de toute urbanisation

- Phénomène de débordement de rivière

- Zone bleu clair : zone urbanisée faiblement exposée au risque d' inondation
- Zone bleu foncé : zone urbanisée moyennement exposée au risque d' inondation
- Zone rouge : zone urbanisée fortement exposée au risque d' inondation et/ou zone naturelle d' expansion des crues à préserver de toute urbanisation
- Zone violette : zone d' activités dont la proximité de l' eau est indispensable, faiblement ou moyennement exposée au risque d' inondation
- Zone rouge : canal d' écoulement préférentiel à préserver de toute urbanisation

Cartographie Informatrice

- Axe d' écoulement préférentiel
- Limite de bassin versant à risque de ruissellement
- Zone inondable hors P.P.R (non exhaustif)
- Cours d' eau
- Communes concernées par le P.P.R
- Limites communales
- Voies Ferrées

- Bâtiments

- Eglise
- Mairie
- Autre

